



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DES BAUX
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE FEVRIER
2026 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25
BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-26-063
EN DATE DU 10 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « LES AQUARELLES DE PATRICIA », « ATELIER MEO CERAMIQUE », « MONICA NOGUEIRA » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LES AQUARELLES DE PATRICIA » dont le siège est situé au 6 bis avenue Ardouin au PLESSIS-TREVISSE (94420), représenté par Madame Patricia COLLET ITIE.

Durée : du lundi 2 février 2026 à 11h00 au lundi 9 février 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « ATELIER MEO CERAMIQUE » dont le siège est situé au 10 bis rue Gambetta à MONTREUIL (93100), représenté par Madame Emmanuelle PRIETO.

Durée : du lundi 9 février 2026 à 11h00 au lundi 16 février 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « MONICA NOGUEIRA » dont le siège est situé au 57 avenue Rouget de Lisle à VITRY-SUR-SEINE (94400), représenté par Madame Monica NOGUEIRA.

Durée : du lundi 16 février 2026 à 11h00 au lundi 2 mars 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 900 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260210-Imc1H13938H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/02/2026
Date de Publication : 10/02/2026